



# GÉRER ET ANIMER SON ÉQUIPE

FORMATION COURTE - RH



## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : L'ESSENTIEL POUR L'ARTISAN

### OBJECTIFS

- Distinguer les règles du Droit du Travail dans la gestion du personnel
- Identifier les obligations de l'employeur en matière de formation des salariés
- Reconnaître la notion de santé et de sécurité au travail
- Adopter une posture managériale de proximité en s'appuyant sur des outils de dialogue

Vous voulez devenir un chef du personnel responsable ? Cette formation en Ressources Humaines est incontournable pour appréhender tous les aspects de la gestion du personnel de votre entreprise artisanale. En effet, signer des contrats de travail entraîne, pour l'employeur que vous êtes, des droits et des obligations à l'égard de vos salariés que vous devez connaître. Cette formation est structurée pour vous apporter les savoirs et savoir-faire de base sur tout le processus RH.

### PRÉREQUIS

Avoir pour mission la gestion du personnel au sein de l'entreprise

### PUBLIC

Chef d'entreprise artisanale  
Conjoint collaborateur  
Associé  
DRH ou RRH  
Salarié

### DURÉE

2 jours : 14 heures

### INTERVENANT

Formateur Consultant expert en Ressources Humaines ayant une grande connaissance du milieu de l'artisanat

### DATES ET LIEUX

CMA Mulhouse : 26-27 février 2018 ; 15-16 octobre 2018

### TARIF

560 €

Se renseigner sur les possibilités de prise en charge auprès de nos conseillères en formation

### CONTACTS

Conseillères en formation :

#### → BAS-RHIN

Angélique DIEUAIDE  
03 88 19 79 18  
infofc67@cm-alsace.fr

#### → HAUT-RHIN

Agnès LUSTENBERGER  
03 89 20 84 55  
infofc68@cm-alsace.fr





# GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : L'ESSENTIEL POUR L'ARTISAN



GÉRER ET  
ANIMER SON ÉQUIPE

## PROGRAMME

---

### JOUR 1

#### 1. Les obligations de l'employeur :

- les obligations à l'embauche
- l'affichage obligatoire
- la durée du travail et les temps de repos
- les congés
- les conventions collectives

#### 2. Les contrats de travail :

- les éléments constitutifs du contrat de travail : mentions obligatoires et clauses particulières
- le CDI
- les cas de recours aux CDD
- le contrat de chantier
- la période d'essai

### JOUR 2

#### 3. La formation professionnelle :

- le plan de formation et les financements
- le Compte Personnel de Formation
- l'entretien professionnel obligatoire

#### 4. La santé et la sécurité au travail :

- les conditions de travail et les risques professionnels
- le Document Unique
- le bien-être au travail

#### 5. Le management :

- la notion de compétences et l'écart de performance
- l'organigramme et les fiches de poste
- la communication et la motivation de l'équipe



## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

---

Formation en présentiel

Alternance d'échanges, d'apports théoriques, de travaux en sous-groupes

Méthodes interactives en groupe et sous-groupes, supervisées par l'intervenant

## ÉVALUATION

---

Remise d'une attestation individuelle de formation

Questionnaire de satisfaction en fin de stage